

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 92 (1965)

Heft: 11-12

Rubrik: Pages vaudoises

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communiqués officiels de l'Association vaudoise des amis du patois **Assemblée de Chardonne**

Merci à tous ceux qui ont pu venir à notre assemblée de Chardonne et ont permis à celle-ci d'être bien revêtue. Nous nous sommes sentis les coudes et avons été heureux de nous trouver si près les uns des autres, si l'on peut dire.

Nous remercions sincèrement les patoisants de Chardonne qui nous ont fait le plaisir de nous rejoindre, merci aussi à la Municipalité du généreux accueil qu'elle nous a réservé.

Nous tenons à rappeler la recommandation qui a été faite à chacun, de faire son possible pour se rendre à la manifestation de Saint-Ursanne, les 4 et 5 septembre.

Le comité s'occupe, et surtout compte sur les membres pour organiser ces journées. Il espère que les Vaudois se montreront à la hauteur et que leur délégation sera aussi étoffée que possible.

Une agréable surprise !

A l'occasion d'une excursion, le soussigné a eu l'occasion de loger dans un hôtel de Saint-Vincent, dans la vallée d'Aoste. En arrivant, il a eu la surprise d'entendre un de ses camarades de voyage lui dire qu'on demandait après lui.

— Un jeune homme très bien, lui dit-il.

Et, en effet, il alla le chercher. Il s'agissait de M. Damien Daudry,

de l'Académie Saint-Anselme du duché d'Aoste, instituteur de profession et secrétaire d'hôtel pendant la saison.

Abonné au *Conteur romand*, lecteur de *Si vous allez...*, il avait fait un rapprochement avec l'un des noms de la liste de la société visitante. Bonne connaissance a été faite, un agréable moment passé avec ce charmant ami du patois. Un exemple qui prouve l'utilité du *Conteur* et qui établit son but de lien.

Ad. Decollogny.

Décès d'une maman

C'est avec chagrin que nous avons appris le décès de Mme Ida Montandon Borgeaud, maman de M. Charles Montandon, qui fut membre fondateur de la Fédération romande des patoisants et le dynamique président du « Conseil » pendant quatre années.

A Mme Montandon, à M. Charles Montandon, son mari, et à sa famille, nous présentons nos condoléances émues.

R. Ms.

PHOTO

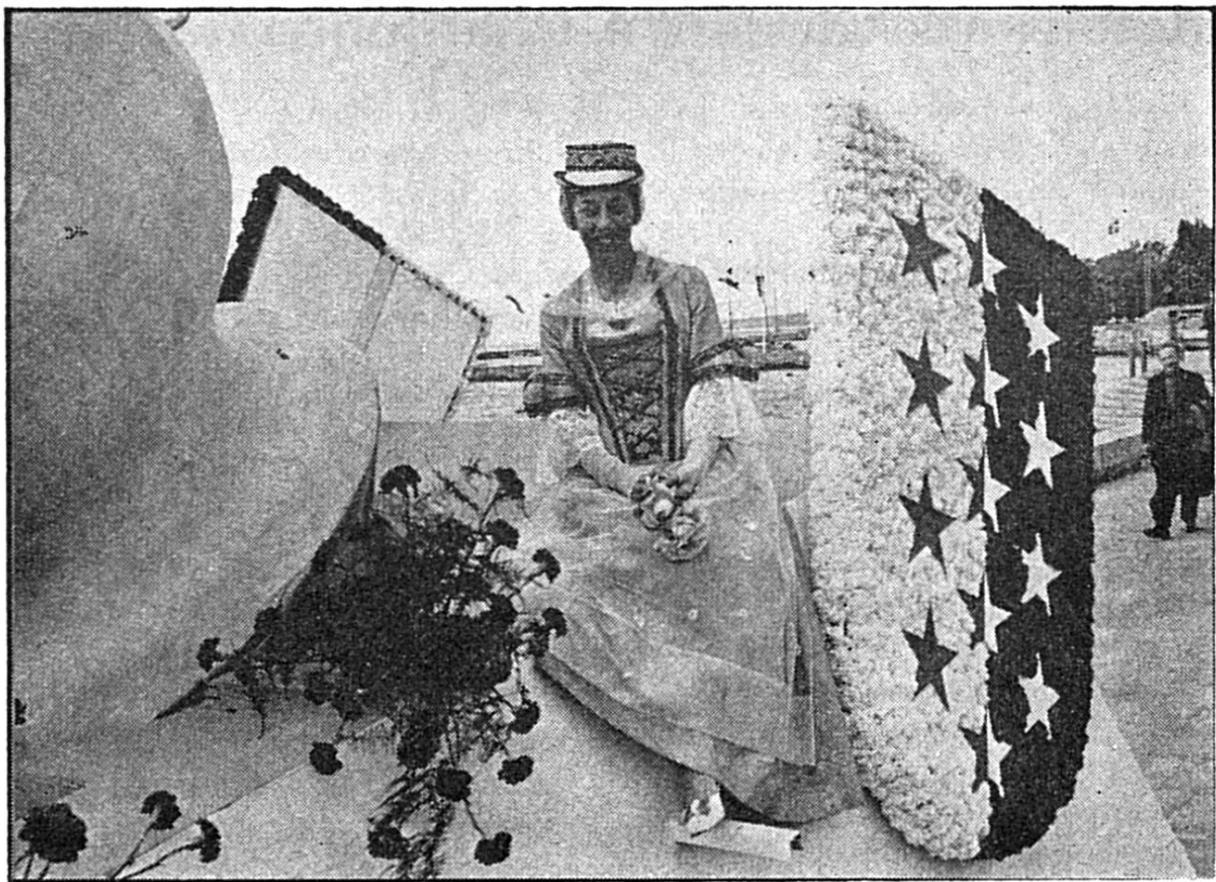
Pour vos travaux d'amateurs
noir et couleurs

un SPÉCIALISTE de la qualité

R. SCHNELL & Cie

Place Saint-François 4

Lausanne



Une dame de Sion au cortège des Fêtes du Rhône (FAL).

Le Prix Henri Kissling 1965

C'est à Genève, à l'Athénée, dans le cadre des Fêtes du Rhône, que l'Association vaudoise des amis du patois a eu le plaisir d'attribuer, une fois encore, ce prix du souvenir.

Après avoir remercié, comme il se doit, l'Académie rhodanienne des lettres de lui conserver une place dans le sein de ses traditionnels concours littéraires, de lui donner ainsi l'occasion d'encourager ses membres à travailler et à maintenir leur patois, l'Association vaudoise des amis du patois a porté à l'honneur M. Philippe

Michel, de Vevey, pour son écrit *La Metze de Pan Rion*. Ce touchant récit, construit sur la sensibilité et la foi, présenté en un patois de grande qualité, a été retenu par le jury vaudois, en vue de la distinction qui fait l'objet de ce communiqué.

Merci M. Michel de nous avoir permis de poursuivre cette heureuse tradition. Croyez bien que la joie que vous avez manifestée, en découvrant la médaille que vous avez reçue, n'a d'égale que la nôtre.

Allons, patoisants vaudois, à vos plumes, pensez d'ores et déjà au Concours 1966 ; il vous attend !

M. D.

 **Mutuelle
Vaudoise
Accidents** | **Vaudoise
Vie**

**deux assurances
de bonne compagnie**

Les patoisants vaudois à Chardonne...

Commune d'origine de Charles-César Dénéréaz, un tout grand « Mainteneur », Chardonne (en patois Tserdена ou Tserdouna), a su conserver presque intact son cachet de village végétal. Surplombant Vevey, on y jouit d'un panorama d'une grandeur lémanique émouvante.

C'est donc, à la fois pour honorer la mémoire de ce conteur et fabuliste patoisant-né qui fut professeur de chant à notre Ecole normale et auquel le *Conteur vaudois* et son rédacteur Louis Monnet devaient une vogue croissante et, pour la beauté de ce haut lieu, que l'Association vaudoise des amis du patois y vint, en confortable car « Louis », tenir ses assises statutaires de printemps.

L'accueil y fut cordial et, dans la Cave communale aux gros et beaux vases sculptés, un vin d'honneur tiré au guillon par M. Marcel Mouron, municipal, remplaçant M. le syndic Jean-Louis Ducret, indisposé, mit tout le monde d'accord sur la qualité des crus de ce vignoble sis à flanc de coteau du Mont-Pèlerin.

Une soixantaine de convives patoisants se serrèrent les coudes autour des tables où fut servi un excellent repas par les soins du tenancier du restaurant « Bon Vin », puis ce fut l'assemblée ouverte à 14 h 30 par M. Ad. Decollogny.

Souhaits de bienvenue, évocation du vieux Chardonne, lettres des absents, saluts à tous et notamment aux présences toujours encourageantes de M. Adrien Martin, ancien chef de l'enseignement primaire vaudois, et de M. Oscar Diserens, ancien syndic d'Epalinges et juge au tribunal de district.

Le sympathique groupe des patoisants de l'Amicale du Mont-Pèlerin et de Chardonne s'exprima, ensuite, par la voix de

son président, M. Mouron, en une véritable allocution patoise, allocution qui témoignait entre autres des sentiments d'amitié que cette « Amicale », fondée en 1953, voue à l'Association cantonale vaudoise.

Après la lecture des procès-verbaux, l'un de Mme Diserens, toujours précise, en français, l'autre de M. René Badoux, en patois, empreint d'une verve lyrique vivement appréciée, M. Ad. Decollogny donne lecture de son rapport présidentiel.

Le *Conteur romand* a tenu ses lecteurs au courant de l'activité de l'association vaudoise. Nous n'y reviendrons donc pas. Relevons que Mme Diserens sera présente aux Fêtes du Rhône de Genève, où a eu lieu la distribution du Prix Kissling et qu'un pressant appel est fait à tous les patoisants vaudois pour qu'ils assistent à la grande Fête romande des patoisants de Saint-Ursanne et à laquelle les jurassiens vouent tous leurs soins.

M. Paul Burnet, caissier, présente alors ses comptes qui bouclent avec Fr. 4414.97 au 31 décembre 1964. Il est remercié par tous pour sa gestion et félicité par Mlle Jordan, vérificatrice. Mme Rouge fonctionnera comme nouvelle vérificatrice avec M. Oscar Diserens et Mme Décosterd, comme suppléante.

La réélection du comité est faite par acclamation avec M. Ad. Decollogny comme président, M. Henri Nicolier en qualité de vice-président, M. Paul Burnet, caissier, Mme Diserens et M. René Badoux, secrétaires. Membres : MM. Chevalley et Chappuis.

L'assemblée chante un chant « inédit » de M. René Badoux : « Chantons, chantons, ensemble ». On apprend encore que M. Constant Dumard-Mercanton, ami et collaborateur du *Conteur romand* a traduit en patois l'*Avare*, de Molière et, déjà, l'on se préoccupe de l'aider pour la publication de cette œuvre importante...

Enfin, ce fut une partie familière fort divertissante à laquelle les meilleurs di-seurs patoisants prirent part.

Un beau souvenir de plus que cette belle et réconfortante journée à Chardonnet.

R. Molles.

Lè tserdignolet

*Adan lè prècau dau vîlho dèvezâ,
Decollongny,
Tsapouet è Compagni,
L'an bal è bin dècidâ
D'allâ sti sailli
A Tserdouna fêre lau tenâbllia ;
Qu'in sara onna tota balla,
Bi Monchu è balle fémalle
Que po l'ai allâ voillon s'aguellhî
Su on puchin tsè à pétrole
Que passera petître pè lè Carbole
Po arrevâ à Tserdouna,
Que l'è to prôutsò dau Crêt dau-Tâ,
On bi payï, balle vegne, bon bossatton,
Dai boune dzin que fan rin in catson.
L'ai a :*

*Dai Daucret, dai Nayroud, dai Foretâ,
E pu prau de Denéria,
Mîmamin yon que l'îre Chârle-Cézâ.
Respè por leu, clliau Tserdignolet,
Demindze que vin, saran pe rin lo fran-
[çai !*

Pierro Terpenaz.

Fori, lo 18 dau mâ de mai 1965.

Chez les Amis du patois de Savigny

C'est à Forel-Lavaux, Café Richard, que se sont rencontrés les patoisants du Jorat sous la sympathique présidence de M. Aloïs Chappuis, qui, dans son patois parfait, souhaita à tous la bienvenue. Il donna ensuite la parole à la secrétaire, Mme Rouge, pour la lecture du procès-verbal.

Ce fut une encourageante réunion de tous les amis du vieux langage. Le local était bondé, les tenanciers très aimables, et l'on y entendit beaucoup de bonnes histoires, quelques chants, de la musique et les productions de quelques nouveaux membres qui se révélèrent excellents patoisants.

Dans une seconde séance, tenue à l'Hôtel des Alpes à Savigny le 20 juin, l'assemblée a fixé sa course d'été au 19 juillet en direction du Moléson, par Aigle et le col du Pillon. Bon voyage !

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires
Dépôts d'épargne
Emission de bons de caisse